



# FICHE TECHNIQUE

## Règlement intérieur du CSE pour les entreprises de + de 50 salariés

Le règlement intérieur du comité social et économique est un document obligatoire dans les entreprises d'au moins 50 salariés. Il a pour objet de fixer les règles du fonctionnement interne de l'instance, de ses relations avec l'employeur ainsi qu'avec les salariés de la structure.

En tant qu'élu du CSE, il est essentiel que vous soyez attentifs à la mise en place du règlement intérieur pour encadrer les règles de fonctionnement auprès de l'employeur et des salariés.

### NOTRE OBJECTIF

**Vous accompagner au plus près de vos besoins pour valoriser vos missions et vous permettre de monter en compétence !**

**Et si vous deveniez un Super Elu ?**



# Questions/réponses

## 01. Le règlement intérieur du CSE est-il obligatoire ?

Le code du travail dispose que la rédaction d'un règlement intérieur au sein du CSE est obligatoire lorsque l'entreprise atteint un effectif supérieur à 50 salariés.

A contrario, dès lors que l'effectif est inférieur à 50 salariés, celui-ci est facultatif. Cependant, il est fortement recommandé de disposer d'un règlement intérieur afin de clarifier les modalités de fonctionnement et d'organisation du CSE.

## 04. Existe-t-il des sanctions si le règlement intérieur n'est pas rédigé ?

Le code du travail ne prévoit aucune sanction en cas de défaut de règlement intérieur. Cependant ce document peut faire l'objet d'un contrôle du juge dans le cadre d'une procédure judiciaire.

## 02. Qui rédige le règlement intérieur du CSE ?

Le règlement intérieur est rédigé et/ou mis à jour par le secrétaire du CSE ou son adjoint.

Il peut aussi être rédigé par plusieurs élus lors d'une réunion préparatoire au CSE. Il doit être rédigé en Français.

## 03. Quand le règlement intérieur doit-il être mis en place ?

Le code du travail n'indique pas de délai pour mettre en place le règlement intérieur du CSE.

Nous vous recommandons de le mettre en place en début de mandat car il définit les règles qui régiront la vie du comité.



# Les points clés

Nous vous proposons dans cette fiche technique d'aborder des points relatifs à la mise en place du règlement intérieur dans votre CSE :



## Doc 1

Quelle est l'utilité de mettre en place le règlement intérieur du CSE ?

## Doc 2

Comment rédiger le règlement intérieur du CSE ?

## Doc 3

Quelle est la procédure d'adoption du règlement intérieur du CSE ?

## Doc 4

Analyse des clauses du règlement intérieur du CSE par nos experts Clé des CSE.

## Doc 5

Modèle de règlement intérieur pour les entreprises de + de 50 salariés

## CADRE LÉGAL POUR ALLER PLUS LOIN

Pour en savoir plus, voici les textes auxquels vous pouvez vous référer :

- Article L2315-24 du code du travail : mise en place du règlement intérieur du CSE.
- Article. L. 2311-1 et L. 2311-2 du code du travail : champ d'application du comité social et économique.
- Article L. 2312-1 à L. 2312-84, R. 2312-1 à R. 2312-61 du code du travail : attributions du comité social et économique.
- Article. L. 2313-1 à L. 2313-10, R. 2313-1 à R. 2313-6 du code du travail : mise en place et suppression du comité social et économique.
- Article L 2314-1 à L. 2314-37 C. trav., R. 2314-1 à R. 2314-25 du code du travail : composition, élection et mandat.
- Article L. 2315-1 à L. 2315-96, art. D. 2315-1 à R. 2315-52 du code du travail : fonctionnement du comité social et économique.